



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

MOBILITÉ DURABLE

**APPEL D'OFFRES OUVERT - MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU
PARKING RELAIS TER SUD- PÔLE GARE DE BETHUNE - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking relais TER sud – pôle gare de Béthune, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, sous la forme d'un marché ordinaire réglé par prix global et forfaitaire avec une enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux fixée à 2 500 000 € HT, pour une durée d'exécution fixée de la notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement et décomposé comme suit ;

- missions de bases (missions témoins) :
 - EP / AVP / PRO / ACT / VISA / DET / AOR, rémunérées selon un taux fixé par le maître d'œuvre.
- missions complémentaires :
 - OPC / ACI / CIE / PA / ECC / EI (+ EFF) / EI (sans EFF) / DLE / DAE / EC carrefour

Considérant que le coût prévisionnel définitif sera établi par l'acceptation de la phase AVP,

Considérant qu'après analyse de l'offre, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 septembre 2023, a décidé d'attribuer le marché à l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au groupement VERDI NORD DE France (mandataire) / ESPACE LIBRE, ayant son siège social à Wasquehal Cedex (59441), 80 rue de Marcq – CS 90049, pour un forfait provisoire de rémunération de 174 587,50 € HT réparti de la manière suivante :

- Missions de Base EP / AVP / PRO / ACT / VISA / DET / AOR selon un taux de rémunération de 4.01 % du montant total de l'enveloppe des travaux, soit un montant de 100 250 € HT.

- Missions complémentaires pour un montant forfaitaire de 74 337,50 € HT :

Mission OPC	12 050,00 € HT
Mission ACI	5 000,00 € HT
Mission CIE	5 012,50 € HT
Mission PA	6 675,00 € HT
Mission ECC	5 037,50 € HT
Mission EI (+ EFF)	3 375,00 € HT

Mission EI (sans EFF)	2 025,00 € HT
Mission DLE	6 962,50 € HT
Mission DAE	8 050,00 € HT
Mission EC Carrefour	20 150,00 € HT

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un marché ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking relais TER sud – pôle gare de Béthune avec le groupement VERDI NORD DE France (mandataire) / ESPACE LIBRE, ayant son siège social à Wasquehal Cedex (59441), 80 rue de Marcq – CS 90049, pour une durée d'exécution fixée de la notification jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement, pour un taux de rémunération de 4,01 % du montant total de l'enveloppe des travaux, soit un montant de 100 250 € HT pour les éléments de missions de base EP / AVP / PRO / ACT / VISA / DET / AOR et selon les prix forfaitaires suivants pour les missions complémentaires :

Mission OPC	12 050,00 € HT
Mission ACI	5 000,00 € HT
Mission CIE	5 012,50 € HT
Mission PA	6 675,00 € HT
Mission ECC	5 037,50 € HT
Mission EI (+ EFF)	3 375,00 € HT
Mission EI (sans EFF)	2 025,00 € HT
Mission DLE	6 962,50 € HT
Mission DAE	8 050,00 € HT
Mission EC Carrefour	20 150,00 € HT

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... - **7 NOV. 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,

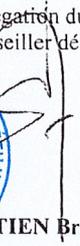



CHRETIEN Bruno

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **7 NOV. 2023**

Et de la publication le : - **7 NOV. 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,




CHRETIEN Bruno